

Direction Générale des Finances Publiques
Direction des Hauts de France et du
département du Nord
Service Immatriculation
82 Av. du Président John F. Kennedy
BOITE POSTALE 70689
59000 LILLE

POUR NOUS JOINDRE :

Mél. : immat.pdp@dgfip.finances.gouv.fr

DOCUWARE SARL
17 RUE DU COLISÉE
75008 PARIS

Le 22/12/2025

Objet : Immatriculation en tant que plateforme agréée

Bonjour,

Vous avez déposé une demande d'immatriculation en tant que plateforme agréée le 04/02/2025, et avez obtenu à ce titre une immatriculation sous réserve n° 0089, délivrée par décision du 03/04/2025, sur le fondement du V de l'article 242 *nonies* B de l'annexe II au code général des impôts (CGI).

Le numéro d'immatriculation délivré est : 0089.

Cette décision prévoit la transmission, dans un délai de trois mois à compter de la mise à disposition de l'environnement de tests du portail public de facturation, des comptes rendus de tests techniques vous concernant.

Ces documents ont été transmis le 17/12/2025.

Sur la base de ces éléments, j'ai le plaisir de vous confirmer votre immatriculation en tant que plateforme agréée.

Je vous rappelle que, conformément au c du 6° du I de l'article 242 *nonies* B de l'annexe au CGI précitée, vous devez produire, au plus tard **dans le délai d'un an** à compter de la présente notification, **un rapport d'audit de conformité**.

Ce rapport doit être établi par un organisme spécialisé ou toute autre personne physique ou morale respectant une méthode d'audit assurant un examen impartial et exhaustif, présentant des garanties d'indépendance, d'intégrité et d'honorabilité et accomplissant sa mission en évitant tout conflit d'intérêts.

Le défaut de production de ce rapport entraîne le retrait de l'immatriculation.

Ce document doit être déposé dans votre dossier de candidature, via la messagerie de demarche.numerique.gouv.fr.

Je vous prie de croire à l'assurance de ma considération distinguée.

Le responsable du service d'immatriculation,



Emmanuel CHAINEAUX